

*Culoz.*

La plupart des possessions que les Chartreux possédaient à Culoz, furent acquises par eux au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle. Ces fonds donnèrent lieu à des contestations avec le seigneur de Luyrieux en 1305 et 1306. En 1313, ils avaient déjà complanté en vignes, les cantons de Golet, de Blossa et de la Chèvrerie. En 1336, Pierre de Luyrieux les dispensa, pour ces vignes, des bans de vendange.

Leur clos de la Chèvrerie contenait 200 ouvrées de vigne, avec un fort vaste cellier au milieu. Il leur rendait environ 400 livres de rente.

Leur vigne des Croz contenait 30 ouvrées et rendait 90 livres.

Celle du Brochay, de 6 ouvrées, 18 livres ; celle de Fontenay, de 18 ouvrées, 27 livres. Leur pré de la prairie de Culoz, de 12 seytérées, produisait un revenu moyen de 72 livres.

*Corbonod.*

Dans la partie de montagne qui domine cette paroisse, les Chartreux possédaient des prairies qu'ils avaient acquises d'Oger, de Pierre et de Robert de Montalliod, en 1247. Ce sont très-probablement ces prairies qui donnèrent lieu aux contestations qui s'élevèrent cette même année 1247, entre le prieuré et les habitants de Corbonod et qui furent réglées par Gui de Chamelle, chevalier, châtelain de Seyssel, que le comte de Savoie envoya sur les lieux (1). Ces prairies s'étendaient jusque sur le

(1) *In nomine Domini, anno incarnationis ipsius 1247, cum questio verteretur inter domum de Arveria ordinis Cartusiensis, et homines*